



**DÉCLARATION D'IMPÔT POUR LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE DONT L'ENREGISTREMENT A ÉTÉ RÉVOQUÉ**

N'INSCRIVEZ RIEN ICI

**Identification**

Nom de l'organisme de bienfaisance

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

Ancien numéro d'enregistrement/NE

**Pour remplir ce formulaire, vous avez besoin du guide intitulé *Comment remplir la déclaration d'impôt pour les organismes de bienfaisance dont l'enregistrement a été révoqué, RC4424***

**Emplacement des livres et registres de l'organisme de bienfaisance (si l'adresse diffère de celle indiquée ci-dessus)**

Nom de la personne qui détient les livres et registres		
Adresse (numéro, rue, n° d'app. ou de lot et n° de concession)		
Ville	Province ou territoire et code postal	Numéro de téléphone (    )

**Renseignements sur la personne-ressource**

Nom de la personne qui a rempli la déclaration, avec qui nous pouvons communiquer et qui peut fournir des renseignements supplémentaires		
Adresse (numéro, rue, n° d'app. ou de lot et n° de concession, n° de R.R. ou n° de case postale)		
Ville	Province ou territoire et code postal	Numéro de téléphone (    )

**50** «**Jour 1**» (le jour où le ministre a délivré un avis d'intention de révoquer l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance) est le : \_\_\_\_\_.

**51** Cette déclaration doit être produite au plus tard le \_\_\_\_\_.



**Section A****Annexe 1 - Biens**

Indiquez la juste valeur marchande des biens de l'organisme de bienfaisance au jour 1.

Encaisse et fonds en banque. ....	111	_____
Sommes à recevoir (prêts, hypothèques, débiteurs, etc.) . . . . .	112	_____
Placements. ....	113	_____
Biens en immobilisation (terrains, immeubles, équipement, véhicules, etc.) . . .	114	_____
Tous les autres biens. ....	115	_____
<b>Total des biens (additionnez les lignes 111 à 115)</b> (Reportez ce montant à la ligne 100 du résumé des calculs) . . . . .	116	_____ \$

**Annexe 2 - Revenus et dépenses**

Fournir les détails de tous les revenus et de toutes les dépenses de l'organisme de bienfaisance après le jour 1.

**Revenus**

Dons de toutes provenances. ....	211	_____
Revenus provenant de sources gouvernementales . . . . .	212	_____
Revenus d'intérêts et de placements. ....	213	_____
Gains et pertes provenant de la disposition de biens (consultez le guide) . . . . .	214	_____
Revenus de location (terrains et immeubles). ....	215	_____
Cotisations de membres et droits d'adhésion . . . . .	216	_____
Revenus tirés des activités de financement (non établi antérieurement) . . . . .	217	_____
Revenus tirés de la vente de produits et de services (non établi antérieurement)	218	_____
Autres revenus . . . . .	219	_____
<b>Total des revenus (additionnez les lignes 211 à 219).</b> . . . . .	220	_____ \$

**Dépenses**

Publicité et promotion . . . . .	251	_____
Frais bancaires et d'intérêts. ....	252	_____
Permis et droits d'adhésion. ....	253	_____
Déplacements et véhicules . . . . .	254	_____
Fournitures et frais de bureau . . . . .	255	_____
Coûts d'occupation. ....	256	_____
Honoraires de professionnels ou de consultants . . . . .	257	_____
Formation du personnel et des bénévoles . . . . .	258	_____
Traitements, salaires, avantages et honoraires . . . . .	259	_____
Dépenses relatives aux activités de bienfaisance (non établi antérieurement)	260	_____ \$
Autres dépenses. ....	261	_____
<b>Total des dépenses (additionnez lignes 251 à 261).</b> . . . . .	270	_____ \$

**Revenu net (ligne 220 moins ligne 270)**

(Reportez ce montant à la ligne 200 du résumé des calculs) . . . . . 280 \_\_\_\_\_ \$

**Total des dépenses relatives aux activités de bienfaisance**

(consultez le guide) . . . . . 290 \_\_\_\_\_ \$

Veillez fournir des renseignements détaillés au sujet de toutes les transactions, survenues au cours de la période de 120 jours se terminant au jour 1, qui rencontrent la définition d'un crédit dans le guide.

Bien transféré	Date du transfert	Nom du bénéficiaire	Adresse, ville, province ou territoire, code postal et numéro de téléphone du bénéficiaire	Montant
<b>Total des crédits</b> (Reportez ce montant à la ligne 300 du résumé des calculs) . . . . .				302 \$

**Section B**

**Annexe 4 - Dettes existantes**

Énumérer toutes les dettes (par créancier) qui étaient existantes au jour 1.

Créancier - nom et adresse	Montant dû
<b>Total des dettes existantes</b> (Reportez ce montant à la ligne 400 du résumé des calculs) . . . . .	402 \$

**Annexe 5 - Transfert des biens à un donataire admissible (consultez le guide)**

Remplir une annexe 5 distincte pour chaque donataire admissible. Une copie supplémentaire est disponible dans le guide.

Un donataire admissible est un organisme de bienfaisance qui répond aux conditions suivantes au moment où les biens lui sont transférés :

- a) Il est un «organisme de bienfaisance enregistré» en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- b) Plus de la moitié des membres de son conseil d'administration n'ont aucun lien de dépendance avec les membres du conseil d'administration de l'organisme de bienfaisance dont l'enregistrement a été révoqué.
- c) Il a produit ses déclarations de renseignements annuelles (T3010 et T3010A).
- d) Il ne fait pas l'objet d'une suspension de son privilège de délivrer des reçus officiels de dons.
- e) Il n'a aucune somme impayée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- f) Il ne fait pas l'objet d'un certificat en vertu de la *Loi sur l'enregistrement de bienfaisance (renseignements de sécurité)*.

**Attestation**

J'atteste par la présente que \_\_\_\_\_ a respecté tous les critères  
(organisme de bienfaisance bénéficiaire) (NE/numéro d'enregistrement)  
énumérés ci-dessus et qu'il était donc un donataire admissible au moment où les biens énumérés ci-dessous lui ont été transférés.

\_\_\_\_\_  
Nom du représentant autorisé du donataire admissible

\_\_\_\_\_  
Date

(       )

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

Description du bien transféré	Date du transfert	Montant admissible transféré
<b>Total du montant admissible transféré</b> (Reportez ce montant à la ligne 500 du résumé des calculs)		502 \$

**Si l'organisme de bienfaisance a transféré ses biens à plus d'un donataire admissible, additionner le montant figurant à la ligne 502 de chaque annexe 5 et reporter ce total combiné à la ligne 500 du résumé des calculs.**